

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2013 À 17 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 18 juin 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 16 titulaires
9 suppléants

Délibération n°221 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2013

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 2 avril 2013.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 26 mars 2013.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 8 JUIL. 2013

La publication le - 8 JUIL. 2013
Strasbourg, le - 8 JUIL. 2013

Le Président
Jacques BIGOT

